

APISTAN®



Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires :

Tau-fluvalinate 0,8 g

Excipient QSP 1 lanière de 8 g

Forme pharmaceutique:

Lanière antiparasitaire.

Espèce cibles:

Abeilles.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles:

Chez les abeilles :

- traitement de la varroase due à *Varroa destructor*.

Contre-indications:

Ne pas utiliser dans le cas où l'on suspecte une résistance au fluvalinate.

Mises en garde particulières à chaque espèce cible:

Aucune.

Précautions particulières d'emploi chez les animaux:

Sans objet.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

Porter des gants et éviter de boire, manger ou fumer lors de la manipulation des lanières.

Se laver les mains avec du savon après utilisation.

En cas d'exposition accidentelle avec les yeux, rincer à l'eau avec soin.

Autres précautions:

Aucune.

Effets indésirables (fréquence et gravité):

Non connus.

Utilisation en cas de gravidité et de lactation ou de ponte:

Sans objet.

Interactions médicamenteuses et autres:

Aucune connue.

Posologie:

Traitement dans la ruche :

2 lanières par ruche (soit 2 x 800 mg de tau-fluvalinate, sous forme lanière) pendant 6 à 8 semaines.

Mode d'administration

Les lanières sont assemblées l'une à l'autre à la fabrication. Il suffit de les séparer et de les insérer entre les cadres du corps de ruche ; les lanières seront maintenues verticalement entre les cadres, par leur système de suspension incorporé.

Utiliser 2 lanières pour une ruche type Dadant (10 cadres). Insérer les lanières entre les cadres 3 et 4 et entre les cadres 7 et 8 du corps de ruche.

Pour les nucléi et les petites ruches, 1 seule lanière est suffisante, à insérer entre les cadres, au cur de l'essaïm.

Durée de traitement

Les lanières doivent être laissées dans la ruche pendant une durée minimale de 6 semaines et retirées impérativement après 8 semaines de présence dans la ruche.

Compte tenu de l'évolution du parasite, un seul traitement par an est généralement suffisant.

Ce produit peut être utilisé toute l'année. Toutefois, les meilleurs résultats sont obtenus avec des traitements effectués au printemps avant la première miellée ou à l'automne après la récolte de miel.

Ne pas réutiliser les lanières.

voie d'administration:

Traitement dans la ruche.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes):

En cas de doute, ôter les lanières des cadres.

Temps d'attente:

Miel : zéro jour.

Propriétés pharmacodynamiques:

Le tau-fluvalinate est un antiparasitaire externe de la classe des cyano-pyréthrénoïdes qui agit par dépolarisation rapide des membranes axonales. Chez le parasite *Varroa destructor*, l'absorption de la molécule est rapide et la mort est due à l'hyperexcitabilité et l'épuisement nerveux.

Caractéristiques pharmacocinétiques:

Le tau-fluvalinate agit par contact. Son mode d'action, par incorporation d'un acaricide à des polymères plastiques au cours de la fabrication, assure une libération constante et durable de la substance active qui élimine les varroas fixés sur les abeilles ainsi que ceux issus des ufs pondus dans les cellules du couvain. L'efficacité obtenue permet l'élimination complète pour la saison, des varroas présents dans la ruche.

Incompatibilités:

Aucune connue.

Durée de conservation:

3 ans.

Précautions particulières de conservation selon pertinence:

Conserver les lanières dans leur emballage d'origine bien fermé, à l'écart des denrées alimentaires ainsi que des substances chimiques qui pourraient éventuellement les contaminer.

Utiliser les lanières aussitôt après leur sortie de la pochette pour éviter leur pollution ou contamination.

Ne pas exposer les lanières directement à la lumière solaire.

Ne pas conserver à une température supérieure à 25°C.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments:

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant:

Titulaire de l'AMM :
VITA EUROPE
Vita house - London street
BASINGSTOKE
HAMPSHIRE
RG21 7PG
ROYAUME-UNI

Exploitant :
QALIAN
34 rue Jean Monnet
BP 20341
ZI d'Etriché
49503 SEGRE cedex

Numéro d'autorisation de mise sur le marché et date de première autorisation:

FR/V/2269949 9/1989 - 15/02/1989

Classification ATC Vet:
QP53AC10

Boe de 1 sachet de 10 lanies
GTIN : 05060212301017

QALIAN

34 RUE JEAN MONNET
ZI D'ETRICHE
BP 20341
49503 SEGRE cedex

The logo for QALIAN, featuring the word "QALIAN" in a bold, sans-serif font. The letter "Q" is stylized with a vertical bar on its left side, and the letter "A" has a small vertical bar on its left side as well.